

Ville de Mézidon Vallée d'Auge
Château du Breuil - MEZIDON-CANON - 14270 MEZIDON VALLEE
D'AUGE -
Tél. : 02 31 20 01 96 - accueil@mva14.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIDON VALLEE D'AUGE**

L'An 2021, le 15 avril à 19h00, les membres du conseil municipal Mézidon Vallée d'Auge, dûment convoqués en date du 09 avril 2021 se sont réunis à la Salle Jean Vifar à Mézidon Vallée d'Auge. La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François AUBEY.

Madame Valérie BROCHARD est élue secrétaire de séance.
Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de :

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs François AUBEY, Serge BADAOU, Jocelyne BENOIST, Michèle BEROUNSKY, Gérard BRIAND, Thierry BRISON, Valérie BROCHARD, Antoinette BROUILLARD, Cyril CAPOCASALE, Virginie CHANCEREL, Richard COLAS, Christine CRUCHON, Alain DANOY, Claire DESCELLIERS, Roger DESPRES, Andrée DESVEAUX, Fabrice DUJARDIN, Fabien DUMAS, Fabien GOUBARD, Bruno GUIARD, Gaël HEUZE, Jérôme INGER, Philippe JOSEPHINE, Benoît LAUNAY, Bruno LE BOUCHER, Jocelyne LEBREC, Joëlle LEMIRE, Séverine MAILLEFER, Hubert MASTROTOTARO, Pierrick MOINS, Catherine MOULIN, Isabelle NODARI, Emmanuel NORBERT-COUADE, Jean-Pierre PERTHUIS, Alexandra PETIT, Olivier PORCHER, Alain POUSSET, Claudine REQUIER, Bastien REVEL, Caroline REVERT, Sandra ROGER, Anne-Sophie ROUVRAY, Géraldine TANQUEREL, Christelle THOMASSE, Nathalie TRUFFAUT, Laurent VALENTIN, Laurent VERRIER.

Pouvoirs : Christian ANNE (Pouvoir à Andrée DESVEAUX), Christiane DUVAL (Pouvoir à Géraldine TANQUEREL), Alain GUILLOT (Pouvoir à Jocelyne LEBREC), Emilie LE BLOND (Pouvoir à Séverine MAILLEFER), Jérôme LETOUZEY (Pouvoir à Séverine MAILLEFER), Alexandra MARIVINGT (Pouvoir à Fabien DUMAS), Myriam SAILLY (Pouvoir à Alexandra PETIT)

ABSENTS EXCUSES : Amandine BASLY, Mélina CHARPENTIER, Guy JAMES, Irène JARRY

ABSENTS : Bérengère LELAIZANT

Nombre de Conseillers : En exercice : 59 - Présents : 47 - Votants : 54

N° 2021/04/15/29 - BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE QUARTIER ALLENDE - COMMUNE DELEGUEE DE MEZIDON-CANON

Monsieur François AUBEY, Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que la ville de Mézidon Vallée d'Auge a confirmé, par délibération, en date du 27 juin 2017, qu'elle souhaitait mener une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), comprenant une enquête préalable à la DUP ainsi qu'une enquête parcellaire.

Dans le cadre de la mise en place de ce dossier de déclaration d'utilité publique, il s'est avéré nécessaire d'organiser une procédure de concertation avec le public sur le fondement des dispositions de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Une délibération a donc été approuvée par le conseil municipal en date du 15 décembre 2020 pour initier cette concertation et en fixer les modalités.

Cette concertation porte donc sur les objectifs du projet qui sont pour rappel :

- Rééquilibrer l'offre en terme de logements (remplacer les logements collectifs vétustes par des logements intermédiaires et individuels) ;
- Réaménager la friche du supermarché aujourd'hui fermé ;
- Ouvrir le quartier sur les espaces environnants permettant de revaloriser les espaces paysagers et de créer des espaces de proximité notamment par la mise en place d'une allée piétonne et cycliste transversale ;
- Réduire les espaces publics surdimensionnés, comme la rue Léon Blum, au profit d'espaces publics qualitatifs ;
- Offrir des terrains à construire pour permettre l'implantation de logements individuels à destination de familles avec enfants ;
- Inciter les bailleurs sociaux à réhabiliter leurs logements.

La délibération du 15 décembre 2020 avait prévu les modalités de concertation suivantes :

- Une mise à disposition du public d'un dossier présentant le projet et d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles ;
- Une réunion publique consistant en la présentation du projet.

Cette concertation était prévue pour se dérouler du 16 décembre 2020 au 10 février 2021 mais le contexte sanitaire a empêché la tenue de la réunion publique.

Par délibération en date du 16 février 2021, le Conseil Municipal a défini de nouvelles modalités de concertation, et a prolongé son déroulement en mars et avril 2021.

La concertation s'est ainsi déroulée de la manière suivante conformément aux délibérations précitées :

- Un registre d'observation et un dossier de présentation ont été mis à disposition du public en mairie pendant la durée de la concertation ;

- Un atelier d'échanges dédié à la présentation et aux évolutions du projet, annoncé par voie de presse et sur les outils de communication de la ville (site internet, page Facebook, panneaux lumineux) s'est tenu le jeudi 08 avril 2021 pour permettre l'échange avec la population.

Le bilan de la concertation est ainsi présenté :

- Une trentaine de personnes sont venues participer à l'atelier d'échanges organisé le jeudi 08 avril 2021 dans la salle Jean Vilar située dans la commune déléguée de Mézidon-Canon.

Etaient présents : Madame la Maire déléguée de Mézidon-Canon, Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme ainsi qu'une représentante de la SHEMA.

Deux panneaux présentant le projet ont été mis à disposition du public dans la salle.

Les discussions ont permis d'apporter les réponses à toutes les questions des participants et ont consisté en des explications des éléments du projet tel qu'il est aujourd'hui connu.

Le public n'a fait aucune suggestion sur des modifications à apporter aux partis d'aménagement envisagés pour le projet.

Les thèmes discutés sont les suivants :

- L'usage des places de stationnement public / privé et le nombre de stationnement dans le projet,
- Les superficies des lots à construire,
- La typologie des logements en accession libre ou en location sociale,
- Le calendrier de l'opération et surtout la date de démarrage des travaux de désamiantage et de démolition de la friche commerciale.

Trois observations ont été inscrites dans le registre en mairie par deux commerçantes de la place Salvador Allende.

Celles-ci se sont exprimées notamment sur les conditions de communication et sur les modalités du projet impactant leurs activités.

Les points soulevés dans ce registre, qui n'impactent pas les partis d'aménagement du projet, seront pris en compte dans la mise en œuvre du projet.

Au regard de la concertation menée, les objectifs du projet n'ont pas de raison d'être modifiés et les partis d'aménagement envisagés et exposés au public peuvent également être conservés.

Afin d'assurer la communication au public du bilan de cette concertation, la délibération et ses annexes, tirant le bilan de la concertation, ainsi que le registre de la concertation seront mis en ligne sur le site internet de la ville et tenus à disposition des administrés en mairie.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le
ID : 014-200064996-20210415-2021041529-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants ;

VU les délibérations n° 15/12/19/139 en date du 15 décembre 2020 et n° 2021/02/16/16 du 16 février 2021 définissant les objectifs et les modalités de la concertation ;

VU le rapport tirant le bilan de la concertation et le registre de la concertation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation du projet de renouvellement du quartier Salvador Allende tel que présenté et qui sera annexé au dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ;
- **PRECISE** que la présente délibération et ses annexes, tirant le bilan de la concertation, ainsi que le registre de la concertation seront mis en ligne sur le site internet de la ville et tenus à disposition des administrés en mairie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-Préfecture.

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le
ID : 014-200064996-20210415-2021041529-DE

Le Maire,

François AUBEY

